



Concours sur titres
Pour le recrutement d'un assistant socio-éducatifs
exerçant les fonctions d'assistant du service social

DECISION N° 91/2026
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AUTORISES A PRENDRE PART
AU CONCOURS

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la décision n°50/2026 portant ouverture d'un concours d'assistant du service social au centre hospitalier des Pyrénées ;

Le Directeur du centre hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

- Article 1** Un concours sur titres est ouvert au centre hospitalier des Pyrénées de PAU afin de pourvoir 1 poste d'assistant socio-éducatif (assistant du service social).
- Article 2** La liste des candidats autorisés à prendre part au concours est arrêtée comme suit (par ordre alphabétique) :
- **Marine PUJO POUSSIMOUR VANDOME**

A PAU, le 18 août 2026
Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA